



POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PAYSAGES OASIENS EN TUNISIE

Note d'orientation à l'attention des décideurs – 31 juillet 2023

INTELLIGENCE COLLECTIVE

Cette note d'orientation est le produit d'un large processus de consultation en plusieurs étapes :

- ✓ Concertation nationale à Tunis
- ✓ Visites des oasis de Kébili, Gafsa, Gabès et Tozeur
- ✓ Ateliers régionaux de consultation
- ✓ Ateliers nationaux de validation et dissémination des résultats de l'étude
- ✓ Échanges permanents et collecte d'information sur les réseaux sociaux

LES OASIS TUNISIENNES : UN PATRIMOINE NATIONAL AU BORD DE L'EFFONDREMENT

Les 267 oasis et palmeraies de Tunisie couvrent environ 570 km² et abritent 8,3% de la population tunisienne. Elles occupent environ 60 000 agriculteurs, représentent 19,4% de la valeur de la production des périmètres irrigués et 6,8% de la valeur totale de la production agricole. Les dattes, l'un des principaux produits agricoles exportés, occupent une place prépondérante dans l'économie du pays.

Leur superficie a augmenté de plus de 320% en 30 ans, du fait d'un fort développement agricole. Cette croissance s'est principalement appuyée sur des politiques agricoles et de gestion de l'eau non durable, qui ont façonné les oasis tunisiennes en se concentrant sur la production et l'exportation des dattes, ainsi que sur la satisfaction de la demande en eau.

Aujourd'hui, l'agriculture oasienne est fortement dépendante des eaux souterraines. Ces ressources ne sont pas gérées de manière durable, ce qui se traduit par une forte augmentation des forages illicites (4 686 en 2016 et 21 279 en 2021) et des rabattements des nappes souterraines profondes de 3 à 5 mètres par an en moyenne (région de Kébili). Cette dégradation entraîne une augmentation du stress hydrique, la salinisation des sols, la perte de biodiversité et l'abandon de l'activité agricole.

En l'absence d'action volontaire, les écosystèmes oasiens s'effondreront à plus ou moins brève échéance. Les pertes associées ont été évaluées à 1 032 millions de dinars tunisiens soit un peu plus de 3,6% du PIB par an.



L'oasis d'El Hamma est déjà fortement dégradée

Ces problématiques sont exacerbées par les effets du changement climatique : selon les modèles, la Tunisie connaîtra une augmentation de la température moyenne annuelle de 1.6°C à 1.9°C d'ici 2050, avec un réchauffement plus rapide des régions continentales par rapport aux zones côtières. Les précipitations devraient diminuer de 6% à 9% sur l'ensemble du territoire, avec des variations spatiales importantes. Cette tendance à l'aridification se traduira par une augmentation des phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les canicules et les inondations. L'évapotranspiration potentielle augmentera également, accentuant l'assèchement du territoire.

DES OPTIONS D'AVENIR

9 options d'adaptation compatibles avec la CDN ont été identifiées en concertation avec les parties prenantes :

- ✓ L'aménagement intégré des parcours naturels
- ✓ Les cultures pluri-étagées dans les palmeraies
- ✓ La gestion durable des terres et de l'eau
- ✓ L'optimisation des travaux agricoles et la valorisation des sous-produits du palmier
- ✓ La valorisation des eaux usées
- ✓ La valorisation des eaux de drainage
- ✓ La promotion de l'électricité photovoltaïque
- ✓ L'optimisation de la gestion oasienne
- ✓ La valorisation des biens immatériels



L'oasis de Chebika est un joyau à fort potentiel touristique

OPPORTUNITES POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE DES OASIS

L'aménagement et la réhabilitation des oasis représentent des opportunités significatives pour le développement socio-économique, la préservation de l'environnement et la conservation du patrimoine culturel tunisien. C'est en outre une nécessité pour l'adaptation au changement climatique et la résilience des communautés oasiennes.

Les parties prenantes au niveau local et régional sont conscientes de l'urgence d'agir. De nombreuses initiatives, notamment portées par la jeunesse, émergent en faveur d'une réhabilitation durable des oasis, y compris en adoptant des solutions innovantes telles que l'énergie photovoltaïque et l'irrigation localisée.

La gouvernance locale joue un rôle crucial dans la préservation des oasis. Des modèles de gouvernance tels que ceux de l'oasis de Jemna à Kébili et de l'oasis de Hazoua à Tozeur ont fait leurs preuves en matière d'efficacité. L'expérience du Projet de Rjim Maâtoug à Kébili offre également des enseignements précieux pour une politique de développement oasien durable. Une gouvernance participative et inclusive est indispensable pour garantir la préservation et la durabilité des oasis.

L'étude financée par la Banque mondiale « *Éclairer sur la relance verte, la croissance, la résilience et la création d'emplois dans les oasis du Sud de la Tunisie à la lumière des engagements de la CDN actualisée* », réalisée par SalvaTerra et TPAD, a par ailleurs permis d'identifier 9 options d'adaptation compatibles avec les engagements de la Tunisie dans le cadre de sa Contribution déterminée nationalement (CDN) pour l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris. Ces options permettent de réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre, tout en soutenant la création d'emplois verts et d'autres co-bénéfices.

Une mise en œuvre ambitieuse de ces options d'adaptation pourrait générer jusqu'à 6,7 milliards de dinars tunisiens de revenu additionnel, la création de 32 000 emplois supplémentaires, et une réduction d'émissions de 22,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ d'ici 2050.

POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES ECOSYSTEMES OASIENS

La situation actuelle dans les oasis requiert une nouvelle forme de gouvernance, qui s'inscrive dans les priorités de développement socio-économique de la Tunisie et qui soit en ligne avec les engagements de la CDN et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies.

Cette politique devra considérer les oasis comme points d'ancrage du développement dans les territoires prédésertiques, mais aussi comme un « Patrimoine naturel national » à préserver et auquel un statut particulier doit être conféré. Elle devra impliquer toutes les parties prenantes dans une approche de développement communautaire inclusif, solidaire et partenarial.

En continuité avec la Stratégie nationale de gestion durable des oasis adoptée en 2015, elle sera centrée sur trois objectifs complémentaires :

- ✓ La rationalisation et l'optimisation de l'utilisation des ressources en eaux souterraines ;
- ✓ La restauration et la préservation des paysages et écosystèmes oasiens ;
- ✓ La valorisation des biens et services générés par les écosystèmes oasiens, au profit des groupes cibles et de la collectivité nationale.

Quatre axes stratégiques complémentaires

- ❖ **Adapter le cadre institutionnel de l'agriculture oasienne.**
Une structure dédiée au développement des territoires oasiens devra être mise en place. Cette entité réorganisera les capacités institutionnelles, humaines et matérielles existantes, en assurant une gouvernance globale du développement des oasis. Elle opérera en collaboration avec les collectivités locales, les conseils régionaux et locaux et l'Office de développement du Sud. Elle sera habilitée à établir des partenariats avec les institutions publiques spécialisées, la société civile, le secteur privé et les organisations professionnelles existantes.
- ❖ **Réviser le cadre juridique et réglementaire,** afin de rationaliser la gestion des ressources en eaux souterraines et d'encourager les investissements dans les espaces oasiens. Ces investissements devraient cibler en priorité l'aménagement des territoires ruraux et agricoles, la promotion des énergies renouvelables, le développement de l'agritourisme et l'organisation des Groupements de développement agricole (GDA).
- ❖ **Actualiser la Stratégie de développement durable des oasis** ainsi que d'autres stratégies et plans d'actions connexes tels que la Stratégie de développement de la filière des dattes et la Stratégie de promotion des dattes biologiques.
- ❖ **Œuvrer pour la création d'une réserve de biosphère de l'UNESCO** incluant les oasis traditionnelles typiques de Chebika, Tameghza, Nefta et Gafsa, afin de reconnaître leur valeur patrimoniale.

Les parties prenantes au centre de la planification

L'élaboration et la mise en œuvre de **Plans de développement intégré et de gouvernance des paysages oasiens (PDIGPO)**, par les communautés oasiennes, devront être appuyés. Ces PDIGPO seront ancrés dans le dispositif de planification du développement local et régional, en intégrant tous les plans sectoriels, y compris les Plans locaux d'actions climat et les plans d'actions Villes vertes qui devraient être généralisés à l'ensemble des communes.

Un mécanisme opérationnel basé sur une approche contractuelle permettra d'impliquer les différents acteurs dans la préparation, le financement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PDIGPO. Cette approche visera la mise en cohérence des interventions et des financements, de façon à répondre aux attentes et besoins prioritaires des groupes cibles.

UNE VOLONTE POLITIQUE AVEREE

Cette étude a été présentée à Mme Chikhaoui-Mahdaoui, ministre de l'Environnement, qui a réaffirmé les points suivants :

- ✓ Toutes les oasis tunisiennes sont concernées et doivent être impliquées
- ✓ La création d'une commission interministérielle serait un premier pas nécessaire
- ✓ La rationalisation de la gestion des ressources en eau est une priorité
- ✓ La Tunisie est fermement engagée dans la lutte contre les changements climatiques et a adopté plusieurs stratégies en plus de la CDN



Mme la ministre de l'Environnement prend connaissance des résultats de l'étude.

Cette note d'orientation a été préparée dans le cadre de l'étude engagée par le ministère de l'Environnement et la Banque Mondiale : « **Eclairer sur la relance verte, la croissance, la résilience et la création d'emplois verts dans les paysages oasiens dans le sud de la Tunisie en s'appuyant sur les engagements de la CDN actualisée et d'autres stratégies connexes.** ». Les opinions exprimées dans cette note, comme dans tous les autres rapports produits dans le cadre de cette étude, n'engagent que leurs auteurs.